

**MOTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHU DE LA REUNION EN SA SEANCE DU 2 JUILLET 2019
AU SUJET DE L'IMPACT DU PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE SUR LES PERSONNELS HOSPITALIERS**

Les membres du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Réunion réunis ce jour, le mardi 2 juillet 2019, adoptent la motion suivante à destination du Ministère de la Santé, ARS, Préfet :

- Considérant l'impact constaté par les syndicats (CFDT, CFTC, FO, UNSA) sur la dégradation de la qualité des soins et les conditions de travail
- Considérant les efforts et engagements du personnel hospitalier, ayant contribué à l'atteinte de la performance et efficience attendus du Plan de retour à l'équilibre par le Comité technique du COPERMO
- Considérant l'amélioration de la trajectoire financière constatée aujourd'hui dans le cadre de la présentation du Compte financier 2018
- Considérant l'action commune portée par l'ensemble des syndicats (CFDT, CFTC, FO, UNSA), au nom de l'ensemble des personnels du CHU
- Considérant qu'au regard des éléments apportés en séance, le Conseil de Surveillance reconnaît les efforts du personnel et s'associe aux syndicats pour porter collectivement cette motion.

Article 1 : Les membres du Conseil de Surveillance demandent que ces efforts collectifs soient pris en compte et reconnus par un accompagnement financier plus important permettant de couvrir les charges liées aux investissements encore conséquents supportées par le CHU de la Réunion. L'accompagnement actuel est considéré comme insuffisant. Une accélération de la livraison et mise en service de l'ensemble des opérations en cours, notamment des deux opérations majeures d'investissement est attendue.

Article 2 : Les membres du Conseil de Surveillance demandent que des renforts de personnel puissent être mis en œuvre sans délai, pour participer à l'amélioration des conditions de travail, notamment sur les services critiques.

Article 3 : Les membres du Conseil de surveillance demandent enfin la reconnaissance des surcoûts de l'insularité, via le relèvement du coefficient géographique. Cette demande, qui a déjà fait l'objet d'une remontée FHF OI, Direction, Conseil Régional, Syndicats et élus politiques doit désormais pouvoir être arbitrée. Ce financement structurel va permettre de redonner des perspectives au personnel du Chu de la Réunion. Le cas échéant, cette nouvelle source de financement doit permettre de réévaluer le Projet social 2019-2021, notamment le Plan de stagiairisation.

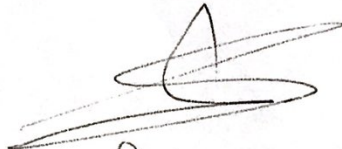
Article 4 : le Président du Conseil de surveillance prend acte de la déclaration des syndicats de sortir de tout espace de négociation et de participation aux instances, dans le cas où aucune suite ne soit donnée à cette motion.



Le Président du Conseil de surveillance,



Les membres du Conseil de surveillance



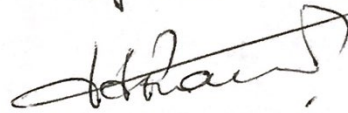
N. DISOIT
L. sign

JEANNINE



CADET PATRICK (CSIRIT)



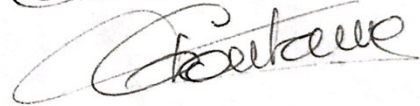
Hajarooa Ponnau



PAIN

Gabrielle FONTAINE



Jos HOARUCFTC

